

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la
recherche

Arrêté du 10 mars 2015

portant création de la spécialité "propreté de l'environnement urbain – collecte et recyclage" de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.

NOR : MENE1506498A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 8 août 2000 portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle opérateur des industries du recyclage ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2004 définissant le certificat d'aptitude professionnelle « gestion des déchets et propreté urbaine » et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative «chimie, bio-industrie, environnement» en date du 8 janvier 2015,

ARRETE

Article 1^{er}

Il est créé la spécialité de propreté de l'environnement urbain – collecte et recyclage de certificat d'aptitude professionnelle.

Article 2

La définition et les conditions de délivrance de la spécialité propreté de l'environnement urbain – collecte et recyclage de certificat d'aptitude professionnelle sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 3

Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle sont définis respectivement en **annexe I a** et **annexe I b** au présent arrêté.

Article 4

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de seize semaines définie en **annexe II** au présent arrêté.

Article 5

Les unités constitutives et le règlement d'examen de cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle sont fixés respectivement en **annexe III a** et **annexe III b** du présent arrêté.
La définition des épreuves est fixée en **annexe III c** au présent arrêté.

Article 6

Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou progressive conformément aux dispositions de l'article D. 337-10 du code de l'éducation.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Il précise également s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Article 7

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 8 août 2000 susvisé et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en **annexe III d** au présent arrêté.

De même, les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 6 juillet 2004 susvisé et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en **annexe III d** au présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions des arrêtés susvisés du certificat d'aptitude professionnelle «opérateur des industries du recyclage» et du certificat d'aptitude professionnelle «gestion des déchets propreté urbaine» est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 8

La première session d'examen de la spécialité propreté de l'environnement urbain – collecte et recyclage de certificat d'aptitude professionnelle, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2017.

Article 9

La dernière session d'examen de spécialité du certificat d'aptitude professionnelle « opérateur des industries du recyclage » défini par l'arrêté du 8 août 2000 susvisé aura lieu en 2016.

La dernière session d'examen de spécialité du certificat d'aptitude professionnelle «gestion des déchets et propreté urbaine», défini par l'arrêté du 6 juillet 2004 susvisé aura lieu en 2016.

A l'issue de cette dernière session, les arrêtés précités sont abrogés.

Article 10

La directrice générale de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 mars 2015

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
F. ROBINE

Nota. - le présent arrêté et ses annexes IIIb, IIIc et IIId seront consultables en ligne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, en date du 30 avril 2015 sur le site <http://www.education.gouv.fr>.

L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc>

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Définition de l'emploi et secteurs professionnels

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage est un professionnel qualifié, salarié d'une entreprise ou d'un organisme du secteur public ou privé, qui exerce les emplois suivants :

- Dans le secteur du nettoyage :
 - agent de nettoyage manuel,
 - agent de nettoyage mécanisé,
 - conducteur d'engins de nettoyage*;
- Dans le secteur de la collecte des déchets :
 - agent ou équipier de collecte,
 - conducteur de benne à ordures ménagères*,
 - conducteur de bennes à déchets industriels*,
 - ambassadeur de tri,
 - agent d'accueil et de contrôle de déchetterie,
 - conducteur d'engins de transfert*;
- Dans le secteur du traitement et de la valorisation des déchets :
 - agent d'accueil, de pesée, d'enregistrement des déchets,
 - agent de tri,
 - opérateur de démantèlement,
 - opérateur en centre de transit, de regroupement et de tri,
 - conducteur de presses*,
 - conducteur de machines nécessaires au traitement des déchets*,
 - conducteur d'engins de transfert*.

* après obtention des habilitations adéquates en cours de validité et du permis poids lourds.

Fonctions et activités exercées

Dans l'exercice de sa profession, le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage exerce en autonomie totale ou partielle les fonctions suivantes :

- communication en situation professionnelle ;
- organisation de l'activité ;
- mise en œuvre des techniques professionnelles ;
- participation aux opérations de traçabilité et de contrôle.

L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse :

- la connaissance de l'entreprise ou du contexte professionnel ;
- les réglementations en vigueur ;
- l'hygiène, la santé et la sécurité au travail ;
- la qualité ;
- le développement durable, le respect de l'environnement ;
- la maîtrise des outils numériques et de logiciels professionnels.

Fonction communication en situation professionnelle

Activités	Tâches
Accueil, conseil et suivi	Relation, conseil et information aux clients et aux usagers Repérage des contraintes techniques ou environnementales Prise en compte d'éventuels dysfonctionnements
Transmission de l'information	Réalisation de compte rendu écrit et transmission à l'oral et via les outils numériques d'information à l'interne Enregistrement de données Signalement de situations dangereuses ou d'incidents

Fonction organisation de l'activité

Activités	Tâches
Préparation du travail	Se situer dans un environnement, une culture métier, une organisation, une équipe de travail Identification du besoin, de la demande (attentes du client, des usagers, délais...) Prise en compte des contraintes liées à l'environnement professionnel : <ul style="list-style-type: none">- état initial du site d'intervention, des outils et équipements de travail ;- spécificité du contexte (lieu, usagers, évènement particulier...) ;- hygiène, santé et sécurité au travail ;- développement durable et protection de l'environnement Préparation du poste de travail, des matériels, des engins
Réalisation du travail	Suivi des activités en cours de réalisation Régulation des aléas Remise en état de l'environnement de travail Rendu compte de l'activité
Aide à la gestion administrative et économique des flux	Identification et contrôle des matières entrantes Suivi des flux entrants et sortants Contrôle qualité et traçabilité Suivi des matériels et des engins Renseignement du bordereau de suivi des déchets et autres documents administratifs

Fonction mise en œuvre des techniques professionnelles

Techniques de nettoyage

Activités	Tâches
Entretien de la voirie et des espaces publics Entretien des centres de vie	Prise en compte du type de déchet, tri et orientation selon leur nature Réalisation de l'intervention par techniques manuelles et mécanisées Ramassage de déchets et élimination des décharges sauvages Nettoyement des espaces particuliers : cours d'écoles, esplanades de musées... Ramassage des feuilles en mode chantier Nettoyement après manifestations
Entretien du mobilier urbain Traitement en vue de l'élimination des graffitis et des tags, des pâtes à mâcher	Décollage d'affiches Enlèvement d'affichage sauvage, d'autocollants... Nettoyage manuel ou mécanisé du mobilier urbain Application manuelle d'un produit ou d'une protection dans un objectif préventif ou curatif
Opérations de viabilité hivernale Opérations de nettoyage de plage	Réalisation de l'intervention par techniques manuelles ou mécanisées Entreposage des produits collectés dans un lieu approprié

Techniques de collecte

Activités	Tâches
Collecte des déchets ménagers ou assimilés	Réalisation des différents types de collecte : <ul style="list-style-type: none"> - en porte à porte par des bacs roulants ou sacs (service complet ou service normal) ; - en apport volontaire en vrac sur site dédié, en silos ou containers (enterrés ou aériens), en déchèterie ; - à domicile pour les objets encombrants
Collecte des déchets auprès des industriels ou de professionnels	Réalisation des différents types de collecte : <ul style="list-style-type: none"> - sur site par pose et dépose de bennes, de containers, de compacteurs dans le respect du cahier des charges ; - sur site avec un conditionnement particulier selon la nature du déchet ; - en apport volontaire en déchèterie

Techniques de tri et d'orientation des déchets en vue du transfert, traitement et recyclage - valorisation

Activités	Tâches
Réception	Accueil, réception et orientation sur sites : <ul style="list-style-type: none"> - en déchèteries ; - en centres de tri, de transfert ; - en installations de stockage ; - en industries de recyclage
Tri Dépollution Démantèlement Orientation	Tri des déchets ferreux et non ferreux, plastiques, papiers, cartons, bois, verre, piles et lampes, textiles, solvants, pneus, déchets verts, du bâtiment... Tri des matières issues du démantèlement Tri des déchets des équipements électriques et électroniques Orientation des matières vers la filière de traitement adaptée
Conditionnement Stockage	Mise en œuvre de traitements spécifiques préalables au conditionnement Conditionnement des déchets chez le client, en centre de tri, en déchetterie, en centre de transfert, au sein de l'entreprise de recyclage... Mise en place de la traçabilité des déchets, matières, produits et stockage
Transfert	Transfert des déchets, matières et produits

Fonction participation aux opérations de traçabilité et de contrôle

Activités	Tâches
Contrôle des équipements Maintenance préventive et de premier niveau	Vérification du matériel et équipements avant chaque intervention Réalisation des opérations de maintenance préventive en vue de garantir un bon état de fonctionnement des matériels et des engins Identification et traitement du dysfonctionnement en respectant les consignes et les procédures notamment celles relatives à la sécurité Intervention selon la nature ou le niveau de gravité de l'anomalie et signalement à la personne qualifiée
Traçabilité des opérations	Suivi de la traçabilité des déchets par enregistrement des informations pertinentes à chaque étape de la procédure
Contrôle qualité des prestations	Réalisation de contrôles qualitatif et quantitatif au cours de l'activité Réalisation de contrôle visuel, de contrôle par prélèvement ou à l'aide d'appareil de mesures Enregistrement des résultats Repérage et signalement des prestations non conformes Application des mesures correctives voire de mesures d'urgence

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

COMPÉTENCES

C1 – S’informer	C11 Recueillir l’information à des fins professionnelles
	C12 Sélectionner, décoder l’information
C2 – Organiser	C21 Préparer son intervention
	C22 Adapter son organisation aux risques potentiels et aux aléas rencontrés
	C23 Gérer son poste de travail
C3 – Réaliser	C31 Mettre en œuvre des opérations de nettoyage
	C32 Mettre en œuvre des opérations de collecte des déchets
	C33 Mettre en œuvre des opérations de traitement des déchets : tri, démantèlement, recyclage, valorisation
	C34 Effectuer la maintenance préventive et l’entretien courant des matériels
	C35 Mettre en œuvre les mesures adaptées en cas d’incident ou d’accident
C4 – Contrôler	C41 Mettre en œuvre des opérations de traçabilité et de contrôle qualité
	C42 Respecter les procédures de sécurité
	C43 Apprécier les incidences de son activité sur l’environnement
C5 – Communiquer	C51 Établir une communication professionnelle en interne
	C52 Établir une communication professionnelle avec les usagers et les clients
	C53 Utiliser les outils et méthodes de communication

Chacune des compétences décrites ci-dessous s’inscrit dans un contexte professionnel réel ou simulé. Il sera nécessaire de faire évoluer la liste des ressources en fonction des évolutions technologiques dans les différents secteurs.

CAPACITÉ C1 – S’informer

COMPÉTENCE C11 : Recueillir l’information à des fins professionnelles

Compétences détaillées	Indicateurs d’évaluation	Ressources
C 111 – Repérer les différents documents se rapportant à une activité donnée	Sélection appropriée des documents	Organigramme d’entreprises - carnets de liaison, - plans, plannings, - procédures, protocoles, fiches de poste, - documents techniques, notes d’information, ...
C 112 – Identifier la personne susceptible de fournir les informations	Identification correcte des personnes Respect des niveaux hiérarchiques	

COMPÉTENCE C12 : Sélectionner, décoder l’information

Compétences détaillées	Indicateurs d’évaluation	Ressources
C 121 – Rechercher les informations utiles dans les documents	Exhaustivité et pertinence des informations recueillies	Ressources techniques, scientifiques, juridiques, réglementaires : - organigramme d’entreprises, - schémas, plans, pictogrammes, symboles, panneaux de signalisation, - procédures, protocoles, fiches de poste, plannings, - revues professionnelles, documents techniques, notes d’information, - outils numériques, logiciels professionnels, ...
C 122 – Lire et traduire un schéma, un plan, un organigramme ...	Traduction exacte de l’information Repérage de la finalité des différents documents administratifs, réglementaires, organisationnels...	
C123 – Lire et traduire panneaux, pictogrammes...		
C124 – Lire et traduire les documents professionnels, notes de service, modes opératoires, documents d’exploitation, fiches techniques, textes réglementaires ...		

CAPACITÉ C2 – Organiser

COMPÉTENCE C21 : Préparer son intervention

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
C 211 – Vérifier les matériels, équipements et accessoires nécessaires à l'intervention	Vérification exhaustive des matériels, équipements et accessoires Contrôle effectif du bon état de fonctionnement Signalement en cas de matériel manquant ou de dysfonctionnement	Liste de vérification du bon fonctionnement des matériels, Matériels, produits, équipements, notices techniques, ...
C 212 – Ordonner les opérations	Respect des procédures et de la chronologie des opérations	Fiches de postes, procédures, protocoles

COMPÉTENCE C22 : Adapter son organisation aux risques potentiels et aux aléas rencontrés

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
C 221 – Repérer les aléas et adapter l'organisation à mettre en place	Identification précise des aléas Estimation correcte de leurs incidences Proposition d'une conduite adaptée (réorganisation, signalement par la voie hiérarchique...) au regard de la procédure mise en place	Plan de prévention Document unique d'évaluation des risques Registre de sécurité Fiches toxicologiques Fiches de données sécurité Notices techniques (matériels, produits, équipements de protection...)
C 222 – Identifier les risques liés à l'activité et mettre en œuvre les mesures de prévention	Repérage exhaustif des dangers Application des consignes de sécurité et des mesures de prévention	Procédures de travail Fiches de postes, ...

COMPÉTENCE C23 : Gérer son poste de travail

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
C 231 – Identifier la zone d'activité et la nature des tâches à effectuer	Délimitation de la zone d'activité Repérage exact et complet des tâches à effectuer	Cahier des charges, procédures, protocoles, fiches de postes, plans, schémas, ... Matériels, produits, accessoires ... Carnet de liaison, fiches de signalement d'anomalies...
C 232 - Organiser son activité en prenant en compte les contraintes	Respect de l'organisation prescrite Prise en compte de la coactivité éventuelle Évaluation pertinente du temps de réalisation de l'activité Repérage des contraintes et aléas et incidences sur l'organisation prévue	
C 233 – Entretenir et remettre en ordre son poste de travail	Nettoyage et rangement corrects, Vérification des matériels, accessoires et équipements Signalement précis d'éventuels dysfonctionnements	

CAPACITÉ C3 – Réaliser

Indicateurs communs : dans l'exercice de l'activité,

- Prise en compte des contraintes environnementales ou réglementaires, de la dimension développement durable
- Respect des procédures et du cahier des charges
- Choix, montage et réglage des outils et matériels
- Réponse adaptée en cas d'imprévu (humain, technique, environnemental...)
- Respect des principes d'hygiène, de sécurité et d'économie d'effort, des mesures de prévention intégrée, collective et individuelle
- Respect de la traçabilité et résultat conforme aux prescriptions

COMPÉTENCE C31 : Mettre en œuvre des opérations de nettoyage

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
<p>C 311 – Réaliser l'entretien de la voirie, des espaces publics par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - méthode manuelle - méthode mécanisée 	<p>Maîtrise des techniques d'entretien par balayage manuel ou mécanisé à partir de bornes ou d'engins</p> <p>Absence de dégradation de l'environnement de travail</p>	<p>Ressources documentaires : plans des espaces et circuits... Équipements et matériels : balayeuse, laveuse de voiries, balai, chariot de cantonnier, souffleur-aspirateur, nettoyeur haute pression, véhicule de lavage, petit matériel de désherbage et matériel spécifique mécanisé... Produits désinfectant, désherbant, débroussaillant... Équipements de protection collective et individuelle</p>
<p>C 312 – Réaliser l'entretien des centres de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage après manifestations - nettoyage des espaces particuliers : cours d'écoles, esplanades de musées... 	<p>Maîtrise des techniques de ramassage manuelles ou mécanisées, soufflage et aspiration des feuilles</p> <p>Maîtrise des techniques de désherbage, de débroussaillage par des procédés manuels ou mécaniques</p> <p>Utilisation adaptée de matériel spécifique d'enlèvement de détritrus (déjections canines, décharges sauvages...)</p> <p>Maîtrise des techniques de lavage des espaces particuliers à partir de bornes ou d'engins</p> <p>Utilisation adaptée de matériel et des produits spécifiques de décollage d'affiche sauvage, d'autocollants...</p>	
<p>C 313 – Réaliser l'entretien du mobilier urbain</p>	<p>Maîtrise des techniques de nettoyage vertical manuel et mécanisé du mobilier urbain (désaffichage...)</p>	<p>Ressources documentaires : plans des espaces et circuits... Matériel usuel de nettoyage, matériel spécifique mécanisé, nettoyeur haute pression Produits d'entretien Équipements de protection collective et individuelle</p>
<p>C 314 – Éliminer les graffitis et pâtes à mâcher</p>	<p>Application manuelle d'un produit ou d'une protection adaptée selon l'objectif préventif ou curatif</p> <p>Maîtrise des techniques d'intervention mécanique : hydro-gommage, sablage, haute pression, cryogénie ou bio-décapage...</p>	<p>Ressources documentaires : plans des espaces et circuits, ... Sableuse, nettoyeur haute pression, ... Produits spécifiques Équipements de protection collective et individuelle</p>

C 315 – Effectuer des opérations de déneigement	Prise en compte des contraintes environnementales spécifiques Maîtrise des techniques manuelles ou mécanisées de déneigement (maniement des lames de déneigement, saleuses...)	Ressources documentaires : plan de ville et d'intervention, topographie, parcours de déneigement... Véhicules spécifiques : saleuse et sableuse, lame de déneigement, pelles Produits : sel de déneigement, sable et produits spécifiques Équipements de protection collective et individuelle
C 316 – Effectuer des opérations de nettoyage de plage	Prise en compte des contraintes environnementales spécifiques Maîtrise des techniques manuelles ou mécanisées de ramassage.	Ressources documentaires Véhicules spécifiques Équipements de protection collective et individuelle.

COMPÉTENCE C32 : Mettre en œuvre des opérations de collecte des déchets

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
C 321 – Collecter des déchets auprès des particuliers : <ul style="list-style-type: none"> - ménagers et assimilés - en verre, - verts, - encombrants, 	Maîtrise des techniques mécanisées de collecte en porte à porte (traditionnelle ou sélective) avec les véhicules et matériels adaptés, machines et équipements mobiles ou fixes Maîtrise des techniques d'enlèvement par camion grue des bennes ou bornes de collecte en apport volontaire Maîtrise des techniques de collecte des objets encombrants	Ressources documentaires : cahier des charges, réglementation, rapport de suivi de collecte, consignes de sécurité, règlement de site, plan de prévention, plan routier, plan de collecte, documents administratifs, fiches techniques de matériels spécifiques, ... Véhicule de collecte traditionnelle ou sélective : camion grue, movibenne et multibenne, ... Matériels et équipements fixes et mobiles, bascule, bennes, bacs, colonnes, compacteurs, ... Matériel de communication et télécommunication Équipements de protection collective et individuelle
C 322 – Collecter des déchets auprès des industriels et des professionnels	Respect des procédures d'entrée et de sortie sur le site Maîtrise des techniques de collecte des déchets industriels par pose et dépose de bennes, de containers, de compacteurs... Utilisation du matériel de collecte roulant et non roulant Maîtrise des techniques de chargement des déchets en bac, en bennes, en vrac Adaptation du circuit de collecte ou de l'activité et régulation des aléas en fonction des flux selon l'évolution de l'activité du client Respect des procédures internes : habilitations, protocoles de chargement, bordereau de suivi des déchets... Remise des bordereaux de traçabilité	

COMPÉTENCE C33 : Mettre en œuvre des opérations de traitement des déchets : tri, démantèlement, recyclage, valorisation

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
<p>C 331 – Réceptionner les déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en centre de tri - en déchèterie - en industrie de recyclage - en installation de stockage des déchets dangereux ou non dangereux 	<p>Respect de la procédure d'enregistrement informatique des déchets entrants et de la réglementation spécifique</p> <p>Identification, contrôle et pesée de la matière en vue de la déclaration et de la facturation</p> <p>Transmission des informations en vue du renseignement du bordereau de suivi et du registre des déchets</p> <p>Maintien d'un environnement de travail opérationnel : réceptacles correctement vidés et remis en place, absence de dégradation des matériels après utilisation...</p>	<p>Portique de détection de radioactivité</p> <p>Ressources documentaires : modes opératoires, fiches techniques, règlement de site, plan de prévention, plan routier, documents administratifs, consignes de sécurité, ...</p> <p>Portique ou matériel de détection de la radioactivité...</p> <p>Équipements de protection collective et individuelle.</p>
<p>C 332 – Trier et orienter des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ferreux et non ferreux - plastiques - papiers, cartons - bois - verre - piles et lampes - textiles - solvants... 	<p>Déconditionnement des déchets</p> <p>Caractérisation des déchets en centre de tri ou industrie de recyclage : volume, nature (tests d'identification des matières), repérage des indésirables, polluants et autres matières non valorisables</p> <p>Respect des procédures réglementaires de tri</p> <p>Maîtrise de la technique de tri manuel (au sol ou sur table) ou mécanisé : séparation des matières d'œuvre selon le principe du tri positif ou négatif</p> <p>Maîtrise des procédés d'extraction propre à chaque matière valorisable</p> <p>Adaptation du rythme d'alimentation des chaînes de tri au flux de matière</p> <p>Constitution des lots homogènes de matières triées</p> <p>Maintien des aires de stockage dans des conditions optimales de propreté, d'accessibilité et de sécurité</p>	<p>Ressources documentaires : modes opératoires, fiches techniques, règlement de site, consignes de sécurité, textes législatifs et réglementaires, prescriptions techniques minimales, bordereau administratif, plan de déchetteries, de chaînes de tri...</p> <p>Tests de reconnaissance des déchets, matériel de détection et de détermination ...</p> <p>Chaînes de tri et équipements utiles à l'activité</p> <p>Aides techniques à la manutention...</p> <p>Équipements de protection collective et individuelle.</p>

<p>C 333 – Démanteler les véhicules hors d’usage, les équipements électriques et électroniques et autres ...</p> <p>Trier les produits et matières issus du démantèlement</p>	<p>Maîtrise des techniques de dépollution des véhicules hors d’usage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enlèvement des batteries, des airbags, des ceintures de sécurité - retrait des fluides - retrait des réservoirs à combustibles - retrait des lampes - retrait des pots catalytiques - retrait des pneumatiques - ... <p>Maîtrise des techniques de démantèlement des pièces recyclables ou réutilisables : vitrages, plastiques, pneumatiques...</p> <p>Maîtrise des techniques de démantèlement des organes mécaniques</p> <p>Maîtrise des techniques de dépollution, des équipements électriques et électroniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toners - cartouches d’encre - piles - fluides frigorigènes - ... <p>Maîtrise des techniques de démantèlement des équipements électriques et électroniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écrans cathodiques appareillages médicaux - photocopieurs - réfrigérateurs - ... <p>Maîtrise des techniques de dépollution, de démantèlement, appliquées à tout autre produit</p> <p>Respect impératif des procédures et consignes de sécurité tout au long de l’activité</p>	<p>Ressources documentaires : modes opératoires, fiches techniques, règlement de site, consignes de sécurité, bordereau administratif, plans de zones de stockage, listing des entreprises réceptrices,...</p> <p>Presse à balles, compacteur, crible, broyeurs, chaîne de flottation, presse à paquets, aplatisseur, presse-cisaille, grappin, aimant, dénudeur, chalumeau, effilocheuse,...</p> <p>Chaînes de conditionnement</p> <p>Matériels de manutention</p> <p>Matériels de marquage et d’enregistrement des stocks</p> <p>Équipements de protection collective et individuelle</p>
<p>C 334 – Trier, recycler et valoriser les déchets</p>	<p>Maîtrise des techniques de traitement des déchets issus du tri :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réparation, réemploi - cisailage, séparation broyage ... <p>Respect des process</p> <p>Maîtrise des matériels et équipements</p>	
<p>C 335 – Conditionner les matières et déchets recyclés issus du traitement en vue de leur transfert</p>	<p>Maîtrise des techniques de conditionnement : mise en balles, en paquets, en palettes, ...</p> <p>Réglage adapté des paramètres des équipements de conditionnement en fonction des matières et déchets selon les exigences du cahier des charges des clients et des normes</p> <p>Marquage et enregistrement des lots avant transfert dans les zones de stockage dédiées</p>	
<p>C 336 – Orienter les déchets non recyclables, les déchets ultimes vers les installations de stockage des déchets</p>	<p>Maîtrise des techniques de transfert</p> <p>Utilisation des documents de traçabilité</p> <p>Respect des procédures</p>	

COMPÉTENCE C34 : Effectuer la maintenance préventive et l'entretien courant des matériels

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
C 341 – Entretien des véhicules et des matériels	Application des procédures d'entretien Respect de l'intégrité des matériels Respect du rangement du matériel	Notices techniques Carnet d'entretien des véhicules Fiche de suivi du maintien du matériel, fiche de signalement Liste de concessionnaires et de fabricants Organigramme de l'entreprise
C 342 – Effectuer la maintenance préventive	Réalisation de l'entretien de premier niveau des véhicules et machines utilisés	
C 343 – Intervenir dans le cadre d'une maintenance corrective	Identification du dysfonctionnement Localisation du dysfonctionnement Respect de la procédure de remontée de l'information Identification de la personne ressource à contacter	

COMPÉTENCE C35 : Mettre en œuvre les mesures adaptées en cas d'incident ou d'accident

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
C 352 – Exécuter les gestes adaptés en cas de dysfonctionnement pouvant générer un risque	Utilisation opportune des dispositifs d'arrêt d'urgence, de l'arrêt de service... Déclenchement d'une alerte ou d'une procédure de sauvegarde	Procédure d'alerte Procédures d'évacuation ou de confinement
C 352 – Mettre en œuvre les gestes de premiers secours	Protection efficace Examen complet de la victime Appel des secours Gestes de secours adaptés	

CAPACITÉ C 4 – Contrôler

COMPÉTENCE C41 : Mettre en œuvre des opérations de traçabilité et de contrôle qualité

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
C 411 – Réaliser des contrôles de la qualité	Maîtrise de la technique de contrôle Relevé et enregistrement des résultats	Manuel qualité Fiches contrôle Document de suivi de non qualité Cahier des charges clients, référentiel des professionnels Normes AFNOR ...
C 412 – Evaluer les écarts entre la tâche prescrite et la tâche réalisée	Comparaison des résultats au seuil d'acceptabilité Interprétation exacte des contrôles réalisés Mise en œuvre de mesures correctives	

COMPÉTENCE C42 : Respecter les procédures de sécurité

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
C421 Utiliser les Équipements de Protection Collective (EPC)	Prise en compte effective des équipements de protection collective	Document unique, plan de prévention, modes opératoires, règlement du site, de l'entreprise, consignes d'accès, signalétique, affiches,...
C422 Utiliser les Équipements de Protection Individuelle (EPI)	Port d'une tenue professionnelle adaptée, complète et en bon état	
C423 Déclencher des opérations adaptées en cas de dysfonctionnement pouvant créer une situation à risque	Comportement adapté à la nature et à la gravité de la situation	

COMPÉTENCE C43 : Apprécier les incidences de son activité sur l'environnement

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
C431 Identifier et évaluer les incidences de son activité sur l'environnement	Constat pertinent des nuisances générées Repérage de leur origine	Procédures de travail, fiches de poste ...
C432 Remédier à la situation rencontrée	Réponse adaptée à la situation rencontrée	

CAPACITÉ C 5 – Communiquer

COMPÉTENCE C51 : Établir une communication professionnelle en interne

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
C 511 – Produire, transmettre et recevoir un message professionnel	Respect des circuits hiérarchiques Identification de l'interlocuteur Choix du mode de transmission Respect des règles d'usage Pertinence et clarté du message Maîtrise de l'outil de communication Prise en compte de l'image de marque de l'entreprise	Outils de communication Documents de traçabilité Organigrammes fonctionnels des entreprises, services et collectivités Plaquettes de présentation de l'entreprise Liste des partenaires (clients, fournisseurs, services...)

COMPÉTENCE C52 : Établir une communication professionnelle avec les usagers et les clients

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
C 521 – Adopter un comportement professionnel correspondant à l'image de l'entreprise	Ecoute de la demande de l'utilisateur et client Reformulation ou explicitation de la demande Transmission des demandes au supérieur hiérarchique	Outils de communication de l'entreprise Liste des partenaires (clients, fournisseurs, services...)
C 522 : Adopter une posture professionnelle adéquate en cas de conflit avec les usagers, les clients	Prise de distance avec l'interlocuteur Conduite adaptée Information au supérieur hiérarchique	

COMPÉTENCE C53 : Utiliser les outils et méthodes de communication

Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation	Ressources
C 531 – Élaborer ou renseigner des documents professionnels	Qualité du document produit Lisibilité et exhaustivité des informations transmises	Outils de communication Charte graphique de l'entreprise Documents professionnels à renseigner : <ul style="list-style-type: none"> - ordre de travail ou fiche d'intervention - déclaration trimestrielle - bordereaux de suivi de déchets - compte rendu d'activité - tableau de bord...
C 532 – Rendre compte des activités	Utilisation pertinente des documents et outils mis à disposition Clarté et exactitude des comptes rendus Langage scientifique et technique adapté Propositions argumentées de solutions techniques	

S1 – Connaissance de l’environnement professionnel

S1 – 1 Diversité des secteurs professionnels d’intervention et caractéristiques	
Connaissances	Limites d’exigences
<p>1.1 Secteurs professionnels Entreprises ou collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du secteur du nettoyage et de la propreté urbaine - du secteur de la collecte et du tri des déchets - du secteur du recyclage des déchets 	<p>Pour chaque secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier le champ d’activité des entreprises ou collectivités - citer les principaux métiers en lien avec le diplôme préparé - identifier les différents types de clients ou partenaires
<p>1.2 Organisation des entreprises ou collectivités du secteur professionnel Organigramme de la structure</p> <p>Implantation des locaux</p> <p>Organisation des activités</p> <p>Partenaires externes : clients, fournisseurs, sous-traitants...</p> <p>Coactivité</p>	<p>Repérer la place de l’agent dans l’organigramme Identifier les liaisons hiérarchiques et fonctionnelles</p> <p>Localiser sur un plan les différents services : locaux administratifs, sites d’exploitation, ateliers Identifier sur un plan les circuits (personnes, matières, véhicules...) Repérer les principales contraintes ou conditions d’intervention</p> <p>Définir plan de travail, procédure, fiche de poste et indiquer leurs objectifs Repérer les fréquences d’intervention dans les documents professionnels</p> <p>Définir les notions de prestataire de service et de client</p> <p>Définir et illustrer la coactivité</p>
<p>1.3 Politique de développement durable des entreprises</p>	<p>Définir le concept de développement durable Citer les principaux enjeux du développement durable et les illustrer à l’aide d’exemples empruntés au milieu professionnel</p>
<p>1.4 L’environnement réglementaire de l’activité professionnelle Textes législatifs et réglementaires Réglementation et directives européennes Règlements sanitaires départementaux Plans régionaux et départementaux d’élimination des déchets</p> <p>Services administratifs chargés de la mise en œuvre et du contrôle des obligations en matière de déchets</p> <p>Documents de traçabilité réglementaire (registres, bordereaux de suivi)</p>	<p>Présenter les textes législatifs et réglementaires et les directives européennes en vigueur régissant les obligations et les responsabilités de l’entreprise en matière de production, de collecte, de transport et de traitement des déchets, la responsabilité élargie du producteur (REP), le système des éco-organismes</p> <p>Énumérer les principaux services administratifs</p> <p>Indiquer le rôle des documents de traçabilité, les domaines d’application obligatoire et les destinataires Identifier les données à renseigner sur le bordereau de suivi</p>

S1 – 2 Communication professionnelle

Connaissances	Limites d'exigences
<p>2.1 Diversité et enjeux de la communication professionnelle Situations, enjeux, formes et outils de communication</p> <p>Facteurs influençant la communication</p>	<p>Identifier la diversité des formes de communication Identifier les outils et la diversité des canaux de la communication externe et interne</p> <p>Repérer les freins à la communication Identifier les conditions d'une communication efficace</p>
<p>2.2 Formes de communication Communication écrite</p> <p>Communication orale</p> <p>Communication visuelle Signalétique, pictogrammes, affiches... Plannings, organigrammes, tableaux ...</p>	<p>Choisir le support et le mode de transmission adéquat Utiliser les différentes formes de communication adaptée</p> <p>Transmettre les informations pertinentes aux autres opérateurs ou à la hiérarchie Assurer le suivi administratif des opérations réalisées (renseignement des documents d'exploitation, des notes de suivi etc ...)</p> <p>Décoder les informations données par différents supports visuels Lire les plannings et en extraire les informations nécessaires à l'organisation des collectes Repérer dans l'organigramme de l'entreprise les interlocuteurs adéquats</p>
<p>2.3 Posture professionnelle</p>	<p>Présenter les attitudes valorisant le métier et l'image de marque de l'entreprise, de la collectivité Identifier les attitudes facilitant les relations professionnelles</p>

S1 – 3 Contrôle de la qualité

Connaissances	Limites d'exigences
3.1 Démarche qualité Intérêts et objectifs de la qualité Conséquences de la non-conformité, de la non-qualité	Définir la qualité et présenter ses objectifs Justifier l'intérêt de la démarche qualité pour l'entreprise Déterminer les conséquences de la non-conformité, de la non-qualité
3.2 Méthodes de contrôle Contrôle qualité Méthodes de contrôle : visuel ou vidéo transmission, physico-chimique Autocontrôle Traçabilité	Définir l'autocontrôle et justifier son intérêt Identifier et signaler des anomalies Contrôler la qualité de la prestation avec les moyens adaptés Transmettre les résultats du contrôle qualité et observations recueillies au supérieur hiérarchique Définir la traçabilité et utiliser les supports de traçabilité élaborés par l'entreprise

S 1 – 4 Santé et sécurité au travail

Connaissances	Limites d'exigences
<p>4.1 Hygiène et santé des personnels Hygiène personnelle</p> <p>Hygiène des mains</p> <p>Tenue professionnelle</p> <p>Visites médicales</p>	<p>Définir la contamination manuportée Différencier flore résidente et flore transitoire Justifier l'importance des règles d'hygiène corporelle</p> <p>Justifier l'importance de l'hygiène des mains dans les différents secteurs professionnels d'intervention Justifier l'utilisation des procédés de lavage des mains</p> <p>Décrire et justifier le port de la tenue en fonction du secteur professionnel d'intervention</p> <p>Justifier au regard des différents risques professionnels les visites médicales obligatoires et les bilans prévus par le code du travail</p>
<p>4.2 Signalisations dans le milieu professionnel Balisage des chantiers, pictogrammes spécifiques (locaux, étiquetage, code couleur, plan d'évacuation...)</p>	<p>Justifier le rôle et l'importance des différentes signalisations</p>
<p>4.3 Risques spécifiques au secteur professionnel et moyens de prévention Risques liés à l'activité physique de l'opérateur</p> <p>Risque chimique</p> <p>Risque biologique</p> <p>Risque électrique</p> <p>Risque mécanique</p> <p>Risque incendie et explosion</p> <p>Risques liés aux vibrations</p> <p>Risques liés à la co-activité</p> <p>Risques liés aux aléas météorologiques</p> <p>Risques psycho-sociaux</p>	<p><i>À traiter en lien avec le référentiel de prévention santé environnement</i></p> <p>Dans une situation professionnelle donnée, inventorier les risques</p> <p>Pour chaque risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le définir - rechercher ses causes et ses principales conséquences physiologiques voire psychologiques - justifier les mesures de prévention intégrée, collective ou individuelle liées à l'activité
<p>4.4 Les ambiances de travail Ambiance sonore</p> <p>Ambiance thermique</p>	<p>Dans une situation professionnelle donnée, repérer les ambiances rencontrées</p> <p>Pour chaque ambiance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la définir - rechercher ses origines et ses principales conséquences physiologiques voire psychologiques - justifier les mesures de prévention intégrée, collective ou individuelle liées à l'activité
<p>4.5 Formations et habilitations spécifiques Prévention du risque lié à l'activité physique industrie bâtiment commerce (PRAP IBC)</p> <p>Certificat sauveteur secouriste du travail (SST)</p> <p>Habilitation électrique en vigueur pour personnel non électricien</p> <p>Certificat de conduite des engins en sécurité (CACES 389 : conduite des chariots automoteurs de manutention)</p> <p>Conduite de compacteur</p> <p>Habilitation fluides frigorigènes</p>	<p>Pour toutes ces formations spécifiques il convient de se conformer au référentiel de formation en vigueur</p>

S2 – SCIENCES APPLIQUÉES, TECHNOLOGIES ET TECHNIQUES

Indicateurs communs

- Aux véhicules et matériels utilisés

Indiquer la fonction d'usage de chaque type de véhicule et de matériel

Préciser le contexte de son utilisation

Indiquer les organes essentiels et leur fonction

Déterminer et justifier le choix des matériels associés à la mise en œuvre de la technique dans les conditions optimales

- Aux techniques mises en œuvre

Énoncer le principe et l'objectif de la technique

Justifier les mesures de prévention et protection au regard des risques spécifiques

Indiquer les conditions de contrôle de la qualité et proposer des actions correctives

S2 -1 Écologie et prévention des pollutions	
Connaissances	Limites d'exigences
1.1 Écologie et protection de l'environnement	Définir les notions d'écologie et de protection de l'environnement
1.2 Fonctionnement des écosystèmes	Présenter le fonctionnement de la biosphère et les interactions entre les différents compartiments de la géosphère Identifier les formes organiques et minérales de la matière Commenter le fonctionnement des écosystèmes et les chaînes alimentaires en identifiant les décomposeurs et les différents consommateurs Expliciter les relations entre les organismes vivants (faune et flore) et leur environnement (sol, eaux, atmosphère).
1.3 Flux d'énergie et de matière dans la biosphère Cycle de l'eau Cycle du carbone	Identifier les principales étapes du cycle de l'eau Mettre en relation le cycle du carbone avec l'extraction des matières Présenter les incidences de l'extraction des matières premières et celles du recyclage
1.4 Protection de la biodiversité	Présenter la diversité des 3 grands milieux : milieu terrestre, milieu des eaux douces, milieu marin. Indiquer le rôle et l'importance de la biodiversité : stabilité des écosystèmes

<p>1.5 Les principales pollutions et nuisances rencontrées au cours de l'activité professionnelle</p> <p>Pollutions physiques : matières en suspension, pollutions radioactives...</p> <p>Pollutions chimiques : fertilisants et pesticides, détergents, matières plastiques, métaux lourds...</p> <p>Pollutions biologiques : contaminations bactériennes, virales et parasitaires</p> <p>Nuisances sonores, olfactives...</p>	<p>Présenter les pollutions et nuisances rencontrées dans l'activité professionnelle et les classer en fonction de leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques, auditives, olfactives...</p> <p>Indiquer les facteurs de dispersion des substances polluantes dans la biosphère : mouvements atmosphériques, circulation des eaux, incorporation et bio-accumulation dans les réseaux trophiques des écosystèmes</p> <p>Préciser sommairement leurs effets sur la vie végétale, animale et sur la santé humaine</p> <p>Illustrer par un exemple la notion de bio-indicateurs de pollution</p> <p>Présenter les gestes professionnels permettant de contribuer à limiter les pollutions</p>
--	---

S2 – 2 Microbiologie appliquée	
Connaissances	Limites d'exigences
<p>2.1 Diversité microbienne</p> <p>Micro-organismes : bactéries, champignons microscopiques (levures et moisissures), protozoaires, algues, virus</p>	<p>Définir un micro-organisme</p> <p>Distinguer et différencier les eucaryotes, les procaryotes et les virus</p> <p>Présenter les principaux groupes de micro-organismes rencontrés dans le cadre des activités professionnelles</p>
<p>2.2 Origine et modes de transmission des contaminations professionnelles</p>	<p>Citer les principales flores rencontrées dans le milieu professionnel : humaines, animales...</p> <p>À partir d'une activité professionnelle donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les différents éléments de la chaîne de contamination : vecteurs (manuportés, aéroportés, vivants, objets...) et réservoirs - justifier les méthodes de prévention correspondantes
<p>2.3 Vaccinations</p>	<p><i>À traiter en lien avec le référentiel de prévention santé environnement</i></p> <p>Énoncer le principe de la vaccination</p> <p>Justifier l'importance des rappels</p> <p>Mettre en lien les vaccinations obligatoires ou recommandées pour l'exercice du métier</p>

S2 – 3 Nettoyement, Propreté Urbaine

(Se référer aux indicateurs communs)

Connaissances	Limites d'exigences
<p>3.1 Diversité des activités de nettoyage Entretien de la voirie et des espaces publics : rues, parcs, places...</p> <p>Entretien des centres de vie : places de marché, cours d'école, esplanades...</p> <p>Entretien du mobilier urbain : abribus, banc, poubelle...</p> <p>Élimination des graffitis, tags, pâtes à mâcher</p> <p>Opération de viabilité hivernale, entretien des plages</p>	<p>Repérer la diversité des activités de nettoyage et leurs caractéristiques (fréquence, saisonnalité, contraintes, domanialité publique ou privée...)</p> <p>Pour chacune des activités justifier l'utilité et la spécificité des interventions à partir des caractéristiques des espaces entretenus</p>
<p>3.2 Véhicules et matériels Matériels d'entretien de voirie :</p> <ul style="list-style-type: none">- chariot de cantonnier, matériel usuel de nettoyage, petit matériel et matériel mécanisé de désherbage- laveuse de voirie, véhicule de lavage, souffleur aspirateur, nettoyeur haute pression <p>Matériels d'entretiens spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none">- sableuse et saleuse- lame de déneigement <p>Matériels d'entretien des plages</p>	<p><i>cf indicateurs communs</i></p>
<p>3.3 Techniques d'intervention Types d'intervention</p>	<p>Indiquer les types d'interventions les plus fréquents et leurs caractéristiques</p> <p>Différencier les circuits récurrents des interventions à la demande : chantier programmé ou intervention d'urgence</p> <p>Indiquer et justifier les étapes préalables et les modalités d'intervention pour chaque technique de nettoyage</p> <p>Préciser le cadre de l'intervention (sur voie publique ou voie privée)</p> <p>Indiquer et justifier pour chaque technique :</p> <ul style="list-style-type: none">- le circuit à respecter- la fréquence d'intervention- la nature des déchets ramassés et leur devenir <p>Présenter l'intérêt des outils de suivi et d'aide à l'intervention (<i>de type géolocalisation</i>)</p>
	<p><i>Cf indicateurs communs</i></p> <p>Nommer l'équipement et les accessoires nécessaires</p> <p>Préciser la conduite à tenir en cas de situations non désirables ou imprévues (présence de produits chimiques, d'animaux morts...)</p> <p>Indiquer le contexte d'utilisation de cette technique, l'intérêt du nettoyage en fourgon et les objectifs attendus</p> <p>Préciser les méthodes de travail utilisées et les mesures de sécurité spécifiques à prendre en compte notamment pour le travail en coactivité</p>

<p>3.3 Le nettoyage mécanisé</p> <p>Balayage des trottoirs et des caniveaux Nettoyement mécanisé de chaussées</p> <p>Lavage globalisé des sols (trottoirs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - au jet haute-pression - à la machine 	<p><i>Cf : indicateurs communs</i></p> <p>Caractériser les différents types de machines</p> <ul style="list-style-type: none"> - balayeuse de grande capacité - balayeuse de voies étroites - balayeuse de trottoirs <p>Indiquer les précautions d'usage à respecter au cours de l'activité de travail</p> <p>Caractériser les modalités de travail spécifiques liées à la mise en œuvre de chaque technique</p> <p>Indiquer le contexte de l'intervention et les incidences sur l'environnement à prendre en compte</p> <p>Pour chaque technique, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités d'intervention - les exigences spécifiques - les règles de sécurité et consignes à la prise de poste, au cours du travail et en fin de poste - les formations obligatoires
<p>3.4 Le travail en chantier</p> <p>Intervention et organisation spécifique</p> <p>Soufflage-ramassage des feuilles</p> <p>Nettoyement après manifestations</p> <p>Nettoyement de places de marché</p>	<p>Caractériser le travail en chantier, les contraintes liées à cette intervention et son organisation spécifique</p> <p>Distinguer les outils de nettoyage et les outils de ramassage</p> <p>Indiquer les fonctions respectives des petits matériels, équipements et véhicules utilisés Indiquer le processus d'élimination des déchets recueillis</p> <p>Caractériser les modalités d'intervention, les moyens à mobiliser, les techniques mises en œuvre</p> <p>Indiquer les exigences et contraintes spécifiques liées à la réalisation de cette opération notamment celles relatives à la gestion de la zone de chantier par rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la nature des déchets - aux usagers
<p>Entretien de mobilier urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vidage de corbeilles - Nettoyage des sanitaires sur espaces publics 	<p>Caractériser les modalités de travail spécifiques liées à la mise en œuvre de chaque technique</p> <p>Préciser les consignes de prévention de santé au travail liées à des gestes répétitifs de vidage de corbeille.</p> <p>Indiquer le contexte de l'intervention et les incidences sur l'environnement</p> <p>Pour chaque technique indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités d'intervention - les exigences spécifiques

<p>3.5 Interventions spécifiques – complémentaires Désherbage manuel, mécanisé</p> <p>Fauchage</p> <p>Élimination des affiches, tags et graffitis par sablage, hydrogommage, cryogénie</p> <p>Opération de viabilité hivernale</p> <ul style="list-style-type: none"> - manuelle : pelletage - mécanisée : utilisation d'une lame, de saleuse et d'un tractopelle 	<p>Préciser les méthodes mises en œuvre en fonction de la nature des sols et revêtements pour réaliser le désherbage manuel ou mécanisé des espaces imperméables</p> <p>Indiquer les traitements chimiques ou autres alternatives utilisées pour les espaces perméables (ghore, sable)</p> <p>Présenter leurs intérêts et leurs limites</p> <p>Identifier dans la réglementation en vigueur les limites de compétences selon le niveau d'habilitation</p> <p>Repérer en situation de travail les gestes et postures contraignants et les mesures de prévention permettant de limiter les risques</p> <p>Indiquer les différentes méthodes de fauchage manuel ou mécanisé avec tracteur et bras de fauchage</p> <p>Préciser les mesures de sécurité à mettre en place au niveau de la circulation et des usagers (balisage de la zone)</p> <p>Présenter les différentes méthodes utilisées pour éliminer les affiches, tags et graffitis.</p> <p>Indiquer l'intérêt de chaque technique et leur domaine d'application</p> <p>Montrer l'intérêt d'un plan de viabilité hivernale et ses conditions d'application</p> <p>Indiquer et justifier les conditions d'intervention en tenant compte des contraintes réglementaires et techniques</p> <p>Distinguer le traitement par salage ou sablage selon la nature du revêtement et le résultat attendu</p>
<p>Entretien des plages</p> <ul style="list-style-type: none"> - ramassage des détritrus - ramassage des algues, tamisage du sable... 	<p>Expliquer l'intérêt d'un entretien régulier des plages</p> <p>Indiquer les principales techniques mises en œuvre et leurs contraintes d'intervention</p> <p>Indiquer et justifier les conditions d'intervention en tenant compte des contraintes réglementaires et techniques et celles liées aux usages</p> <p>Indiquer les règles à prendre en compte pour le ramassage des algues ou autres détritrus pouvant s'avérer nocifs selon leur concentration ou leur état de décomposition</p>

S 2 – 4 Collecte des déchets
(Se référer aux indicateurs communs)

Connaissances	Limites d'exigences
<p>4.1 Les déchets Types de déchets collectés :</p> <p>Déchets des ménages ou assimilés</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets ménagers : ordures ménagères, ordures ménagères recyclables, déchets verts, encombrants - déchets dangereux ménagers DDM <p>Déchets issus d'activités professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets industriels banaux DIB - déchets industriels dangereux DID - déchets des activités de soins DAS 	<p>Définir le déchet suivant son origine Qualifier le déchet selon sa dangerosité : déchet inerte, déchet dangereux et non dangereux</p>
<p>4.2 Circuits de collecte Conception d'un circuit de collecte</p> <p>Consignes et règles de sécurité pendant la collecte pour le conducteur, pour les agents de collecte</p> <p>Perturbations du circuit, prise en compte des aléas (rue barrée, véhicule stationnant gênant...)</p>	<p>Lister les contraintes prises en compte dans la conception du circuit de collecte Pour chaque type de collecte, repérer le circuit à respecter</p> <p>Énoncer les règles de sécurité à respecter pendant la collecte (dans la cabine, en haut-le-pied, en cours de ramassage)</p> <p>Proposer des adaptations de circuit en fonction des aléas rencontrés</p>
<p>4.3 Collecte des déchets ménagers et assimilés Type de collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - collecte porte à porte service complet par bacs roulants - collecte porte à porte service normal par bacs roulants ou sacs - collecte points d'apport volontaire en silos (enterrés ou aériens) - collecte point d'apport volontaire en déchèterie - collecte à domicile pour les objets encombrants 	<p>Identifier la diversité des modes et des lieux de collecte</p> <p>Justifier la notion de service rendu aux habitants</p> <p>Expliquer le principe de chaque collecte Présenter leurs intérêts et leurs limites</p> <p>Énoncer le devenir des objets ou déchets collectés Présenter les documents de traçabilité du déchet</p>
<p>4.4 Collecte des déchets issus des activités des industriels et des artisans, commerçants Type de collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur site par pose et dépose de bennes, de containers, de compacteurs dans le respect du cahier des charges - sur site avec un conditionnement particulier selon la nature du déchet - en apport volontaire en déchèterie 	<p>Présenter les modalités particulières de collecte Justifier les procédures d'entrée et de sortie des déchets sur un site et le circuit à respecter Identifier et justifier la fréquence d'intervention Énoncer le devenir des objets ou déchets collectés Présenter les documents de traçabilité du déchet</p>
<p>4.5 Véhicules et matériels utilisés Véhicule de collecte traditionnelle ou sélective : camion grue, camions benne, movibenne et multibenne... Matériels de collecte et équipements fixes et mobiles : bascule, bennes, bacs, colonnes, compacteurs, portique de détection de radioactivité...</p>	<p><i>Cf indicateurs communs</i></p>

S 2 – 5 Traitement des déchets
(Se référer aux indicateurs communs)

Connaissances	Limites d'exigences
<p>5.1 Typologie des matières premières composant le déchet</p> <ul style="list-style-type: none"> - métaux ferreux - métaux non-ferreux - papiers, cartons - plastiques - verre - textiles - bois, palettes - solvants - déchets verts - VHU, pneus - DEEE, Piles et accumulateurs, fluides frigorigènes - déchets dangereux - plumes et duvets - huiles 	<p>Pour chaque matériau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - indiquer les matières premières et le(s) procédé(s) d'obtention - lister les critères d'identification des différents matériaux en vue du tri - énoncer les propriétés physico-chimiques agissant sur la qualité du tri et le conditionnement : <ul style="list-style-type: none"> • aspect, texture, couleur, ... • densité masse volumique, • propriétés magnétiques, électromagnétiques, optiques, • comportement aux facteurs physiques : chaleur, lumière, eau... • toxicité • - présenter les formes traitées en centre de tri, leur origine et leur devenir
<p>5.2 Objectifs du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets</p>	<p>Énoncer les objectifs économiques et écologiques du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets Citer les avantages de l'économie circulaire</p>
<p>5.3 Différents modes de valorisation Réutilisation en l'état, recyclage, transformation en produits nouveaux, valorisation énergétique...</p>	<p>Énumérer les différents modes de valorisation des déchets et donner des exemples</p>
<p>5.4 Les filières de valorisation-matière</p>	<p>Présenter les cycles de vie des principaux déchets valorisables Décrire pour une filière donnée le processus de traitements des déchets valorisables Indiquer les débouchés commerciaux possibles des matières valorisées</p>
<p>5.5 Matériels Matériel de réception et de contrôle : pont bascule, bacs et conteneurs, matériel d'enregistrement Matériel de tri : table de tri, crible et trommel, matériel de détection et de détermination des déchets (overband, machine à courant de Foucault, machine à éjection pneumatique, machine à spectromètre infrarouge ou à détection par rayons X ou à laser...) Matériel de transfert : convoyeur, engin de manutention, souffleurs-aspirateurs Matériel de préparation : broyeur, déchiqueteur, cisaille, scie, massicot, effilocheuse, coupeuse à textiles, dénudeur de câble... Matériel de conditionnement : presse à balles, compacteur, chaîne de flottation, presse à paquets, aplatisseur, presse-cisaille, grappin, aimant...</p>	<p><i>Cf indicateurs communs</i></p>

<p>5.6 Techniques d'accueil et de réception et de tri Réception des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en centre de tri - en déchetterie - en centre de recyclage - en installation de stockage des déchets dangereux ou non dangereux 	<p>Indiquer les objectifs des différents centres de réception des déchets et leurs caractéristiques : nature et volume des déchets accueillis</p> <p>Présenter les circuits de prise en charge des déchets selon leur nature, de leur réception à leur valorisation ou conditionnement</p>
<p>5.7 Techniques de déconditionnement Véhicules hors d'usage Déchets des équipements électriques et électroniques</p>	<p>Identifier les déchets qui nécessitent un déconditionnement</p> <p>Présenter les techniques de dépollution des véhicules hors d'usage et des déchets des équipements électriques et électroniques, Indiquer lors des activités de dépollution les matériaux ou pièces à isoler ainsi que leur devenir</p>
<p>5.8 Techniques de tri des déchets Tri manuel (tri positif/tri négatif, tri frontal/tri latéral, tri défilant/tri séquentiel) Tri mécanisé (par vibration, par criblage, par flottation, par champ magnétique, par air comprimé, par aspiration, par spectrographie...) Tri des matières premières issues du désassemblage</p>	<p>Énoncer les principales méthodes de tri et leurs principes</p> <p>Indiquer les différentes chaînes de tri et justifier leur intérêt selon la nature du déchet</p> <p>Identifier les aides techniques facilitant le tri et expliquer leurs modes de fonctionnement</p>
<p>5.9 Techniques de préparation et de traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lavage - Enrobage - Broyage, déchiquetage - Massicotage - Effilochage, découpage - Dénudage - Sciage - ... 	<p>Indiquer le principe de la technique, le but recherché, le type de matières traitées et les caractéristiques des produits obtenus</p>
<p>5.10 Techniques de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pesée (masse) - Granulométrie (taille des particules) - Densimétrie (densité) - Hydrométrie (teneur en eau) - Spectrométrie (teneur en impuretés) 	<p>Indiquer le principe des techniques et la nature des produits pour lesquels elles sont utilisées</p>
<p>5.11 Techniques de conditionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compactage - Mise en balles - Conteneurisation - ... 	<p>Pour une matière première donnée, indiquer le principe de la technique et les caractéristiques du conditionnement obtenus, le matériel et les aides techniques pouvant être utilisées</p> <p>Justifier l'intérêt du marquage des lots</p> <p>Énoncer les conditions de stockage avant transfert</p>
<p>5.12 Techniques de stockage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Empilage - Gerbage - En vrac 	<p>Indiquer le principe des modes de stockage et le type de déchets stockés</p>

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1. Objectifs

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'apprenant d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Ces compétences sont mises en œuvre dans les activités définies par le référentiel des activités professionnelles.

La période de formation en milieu professionnel doit préparer le futur professionnel à une certaine diversité de l'activité des secteurs professionnels de la collecte, du tri, du traitement des déchets et de la propreté urbaine.

La formation en milieu professionnel fait l'objet de la délivrance d'attestations de lieu et de durée signée par les responsables de stage ou d'un certificat signé par l'employeur.

Cette formation en entreprise permet d'exercer des activités sur sites en vue d'acquérir, de compléter, de mettre en œuvre des compétences techniques ainsi qu'un comportement professionnel, dans les deux secteurs d'activités :

- la gestion des déchets : collecte ou tri ou traitement/valorisation des déchets ;
- la propreté urbaine.

2. Durée et modalités

2.1. *Candidats relevant de la voie scolaire*

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de seize semaines. Sept semaines de formation en milieu professionnel dans deux entreprises ou collectivités de secteurs différents seront prévues sur chaque année de formation.

Deux semaines spécifiques s'y ajoutent, organisées par l'établissement de formation, elles ont pour objet l'organisation des formations spécifiques obligatoires :

- Sauvetage Secourisme du Travail (SST) ;
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie Bâtiment Commerce (PRAP IBC) ;
- Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) d'équipements utilisés dans la profession ;
- Travail en hauteur, recommandation R408 ;
- Habilitations non-électricien, fluides frigorigènes....

Au cours de la dernière année de CAP, une période de formation en milieu professionnel d'une durée minimum de trois semaines consécutives, permet l'évaluation en contrôle en cours de formation prévue en entreprise ou en collectivité.

Pour un cycle de formation en un an, les seize semaines de formation en milieu professionnel sont à effectuer dans des entreprises de secteurs différents, soit en semaines consécutives ou non, soit en équivalent jours. Une période d'une durée minimum de trois semaines consécutives sera prévue en fin de formation pour l'évaluation en contrôle en cours de formation.

Le choix des dates des périodes de formation en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'établissement, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique pour tenir compte des conditions locales.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil. Cette convention est établie conformément à la réglementation en vigueur. La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation.

Pour chaque période, les activités sont organisées et suivies par un tuteur au sein de l'entreprise conformément au livret de suivi de PFMP établi par l'établissement de formation.

Pendant la PFMP, l'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Les visites de suivi effectuées par les enseignants sont organisées en accord avec le tuteur et le responsable du lieu d'accueil.

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des compétences à acquérir ou mettre en œuvre dans le contexte professionnel et des modalités de certification.

Les formations spécifiques obligatoires définies au 2.1 seront organisées en fonction de l'activité de l'entreprise et des tâches confiées à l'apprenti.

La formation de l'apprenti en milieu professionnel fait l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique sous forme de visites.

Il est important que les divers aspects de la formation en milieu professionnel soient effectués par l'apprenti. En cas de situation d'entreprise ne couvrant pas l'ensemble des secteurs d'activité, l'article R.6223-10 du code du travail est mis en application.

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue

2.3.1. Candidat en situation de première formation pour ce diplôme ou de reconversion

La durée de la formation en milieu professionnel (16 semaines) s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le centre de formation continue conformément au règlement général des CAP qui précise par ailleurs les durées minimales de formation nécessaires pour les candidats de la formation professionnelle continue.

Lorsque cette formation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la formation en milieu professionnel obligatoire est incluse dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs. Dans ce cas, l'entreprise atteste que la formation s'est effectuée dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier.

Il appartient au centre de formation continue de mettre en œuvre les moyens qui assurent l'acquisition des compétences que le stagiaire ne peut pas acquérir en entreprise.

Les modalités de formation en milieu professionnel sont les mêmes que pour les candidats scolaires.

2.3.2. Candidat en situation de perfectionnement

Les attestations de formation en milieu professionnel sont remplacées par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a exercé les activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités du CAP en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

2.4. Candidat qui se présente au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du CAP pour lequel il s'inscrit. Le candidat produit ses certificats de travail pour l'inscription à l'examen.

2.5. Positionnement

Pour les candidats mentionnés à l'article D 337-18 du code de l'éducation et bénéficiant d'une procédure de positionnement, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à 8 semaines.

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

Ventilation des compétences à évaluer sur les différentes unités EP1 – EP2 – EP3

COMPÉTENCES		EP1	EP2	EP3
C1 – S'informer	C11 Recueillir l'information à des fins professionnelles	X		
	C12 Sélectionner, décoder l'information			X
C2 – Organiser	C21 Préparer son intervention	X		
	C22 Adapter son organisation aux risques potentiels et aux aléas rencontrés	X		
	C23 Gérer son poste de travail			X
C3 – Réaliser	C31 Mettre en œuvre des opérations de nettoyage	X		
	C32 Mettre en œuvre des opérations de collecte des déchets		X	
	C33 Mettre en œuvre des opérations de traitement des déchets : tri, démantèlement, recyclage, valorisation			X
	C34 Effectuer la maintenance préventive et l'entretien courant des matériels		X	
	C35 Mettre en œuvre les mesures adaptées en cas d'incident ou d'accident	X		
C4 – Contrôler	C41 Mettre en œuvre des opérations de traçabilité et de contrôle qualité	X		
	C42 Respecter les procédures de sécurité			X
	C43 Apprécier les incidences de son activité sur l'environnement		X	
C5 – Communiquer	C51 Établir une communication professionnelle en interne			X
	C52 Établir une communication professionnelle avec les usagers et les clients	X		
	C53 Utiliser les outils et méthodes de communication		X	

RÈGLEMENT D'EXAMEN

<p align="center">Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage</p>			<p>Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)</p> <p>Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités)</p> <p>Formation professionnelle continue (établissements publics)</p>		<p>Scolaires (établissements privés hors contrat)</p> <p>Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)</p> <p>Formation professionnelle continue (établissements privés)</p> <p>enseignement à distance - candidats libres</p>	
			Épreuves	Unités	Coef.	Mode
Unités professionnelles						
EP1 : Techniques de nettoyage et de propreté urbaine	UP1	5 (1)	CCF	Ponctuel pratique et oral	3h max + 1h PSE	
EP2 : Techniques de collecte	UP2	3	CCF	Ponctuel pratique et oral	1h30 max	
EP3 : Techniques de traitement/valorisation des déchets	UP3	4	CCF	Ponctuel pratique et écrit	1h30 max	
Unités d'enseignement général						
EG1 : Français et Histoire-Géographie - Éducation civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h15	
EG2 : Mathématiques sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h	
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel		
Épreuve facultative : Langue vivante	UF		Ponctuel oral	20 minutes		

CCF. : *Contrôle en cours de formation.*

(1) *dont coefficient 1 pour la Prévention, Santé, Environnement (PSE).*

DÉFINITION DES ÉPREUVES

ÉPREUVE EP1 : Techniques de nettoyage et de propreté urbaine

UP1 / Coefficient : 5 (4 +1)

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable :

- de réaliser l'état des lieux d'un site ;
- d'organiser son activité en tenant compte des contraintes et aléas ;
- de mettre en œuvre des techniques professionnelles de nettoyage et de propreté urbaine ;
- de réaliser des opérations de contrôle, de maintenance.

Elle permet également de vérifier les connaissances et les compétences de la prévention santé environnement.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales : C11, C21, C22, C31, C35, C41, C52 et des savoirs S1.3, S1.4 et S2.2, S2.3 qui leur sont associés.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des techniques professionnelles ;
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- l'organisation rationnelle des activités, la rigueur et le soin dans la mise en œuvre ;
- le respect des procédures ;
- la maîtrise des opérations de contrôle ;
- la pertinence et la justification des choix effectués (aspects technologiques, scientifiques, méthodologiques) ;
- le comportement professionnel face à la hiérarchie, à la clientèle éventuelle ou face à une situation imprévue ;
- la mobilisation des savoirs associés à ces techniques.

MODES D'ÉVALUATION

A - Contrôle ponctuel : évaluation pratique et orale
durée 3h maximum dont 10 minutes d'oral + 1h de PSE

Cette épreuve se déroule sous la responsabilité du chef de centre d'examen, en centre de formation ou sur site.

Elle porte sur deux activités du secteur du nettoyage.

À partir d'une situation professionnelle il est demandé au candidat :

- d'inspecter le site de l'intervention afin d'en évaluer l'état et le niveau de propreté,
- de prendre connaissance des documents relatifs à l'opération de nettoyage,
- de conduire une opération de nettoyage,
- de mettre en œuvre des mesures adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger éventuel,
- de contrôler la qualité de la prestation,
- d'adopter une posture professionnelle adéquate,
- de justifier les choix qu'il a opérés.

À l'issue de la partie pratique, le candidat est évalué oralement sur les savoirs associés correspondant à la situation professionnelle support de l'activité. Cette partie représente 20% de la note finale.

B - Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée en établissement de formation, dans le cadre des activités habituelles, selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle et avec le même niveau d'exigence. Elle donne lieu à une proposition de note.

Cette situation d'évaluation est organisée au cours de la dernière année de formation, par les enseignants responsables des enseignements professionnels. La commission d'évaluation est composée d'un enseignant de spécialité et d'un professionnel dans toute la mesure du possible.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT

Coefficient 1

OBJECTIFS

L'objectif est d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer des mesures de prévention adaptées ;
- agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence des mesures de prévention proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

Première situation d'évaluation (écrite – 1 heure)

Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième situation d'évaluation

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, environnement professionnel.

Elle est constituée de deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences.
Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

b) Épreuve ponctuelle (notée sur 20) 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie : Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : Le sujet comporte lui-même deux parties : 

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

ÉPREUVE EP2 : Techniques de collecte

UP2 / Coefficient : 3

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable de :

- de prendre connaissance du site, de l'environnement de travail et du type de collecte demandée ;
- d'appliquer les consignes données : techniques, procédures, sécurité ;
- d'effectuer les opérations de collecte avec les moyens affectés ;
- d'utiliser les outils de gestion et de suivi des collectes ;
- de rendre compte des opérations effectuées ;
- de mesurer l'impact de son activité sur l'environnement immédiat ;
- de réaliser les opérations d'entretien courant et de maintenance préventive des matériels.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales : C32, C34, C43, C53 et des savoirs S1.2, S1.4 et S2.1, S2.4 qui leur sont associés.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des techniques de collecte ;
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- la réalisation des opérations d'entretien courant et la maintenance préventive des matériels ;
- la transmission d'informations par l'intermédiaire d'un outil de communication adapté ;
- la mobilisation des savoirs associés à ces activités professionnelles.

MODES D'ÉVALUATION

A - Contrôle ponctuel : évaluation pratique et orale **durée 1h30 maximum dont 10 minutes d'oral**

Cette épreuve se déroule sur site sous la responsabilité du chef de centre d'examen.

À partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé au candidat :

- de réaliser tout ou partie d'une opération de collecte des déchets ;
- de mettre en œuvre les opérations d'entretien courant et de maintenance préventive des matériels ;
- de respecter les procédures d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- de rendre compte des opérations effectuées à l'aide d'un outil de communication propre à l'entreprise.

À l'issue de la partie pratique, le candidat est évalué oralement sur ses connaissances relatives à tout ou partie des savoirs associés S1.2, S1.4 et S2.1, S2.4 ainsi que son aptitude à les mobiliser dans la situation professionnelle rencontrée.

L'oral d'une durée de 10 minutes, est évalué et représente 20% de la note finale.

La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un enseignant de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux enseignants de la spécialité le cas échéant.

B - Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur les activités effectuées au cours de la PFMP.

Elle consiste en une évaluation conduite par le tuteur en entreprise à partir d'une situation professionnelle donnée.

Les modalités et le niveau d'exigence, sont identiques à ceux de l'épreuve ponctuelle.

En fin de période, un bilan est réalisé conjointement par le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel. Il donne lieu à une proposition de note.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

EP3 : Techniques de traitement/valorisation des déchets

UP3 / Coefficient : 4

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable de :

- de prendre connaissance du poste et du travail demandé ;
- d'appliquer les consignes données : techniques, procédures, sécurité ;
- de réceptionner la matière d'œuvre en vue du tri ;
- d'effectuer les opérations de tri manuel et/ou mécanisé ;
- de rendre compte des opérations effectuées voire des aléas habituels.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales : C12, C23, C33, C42 et C51 et les savoirs S1.1, S1.4 et S2.5 qui leur sont associés.

La compétence C53 peut être mobilisée dans cette épreuve.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des gestes techniques ;
- la réalisation des activités dans le respect des procédures ;
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- la communication professionnelle en interne ;
- la mobilisation des savoirs associés à ces activités.

MODES D'ÉVALUATION

**A - Contrôle ponctuel : évaluation pratique et écrite
durée 1h30 maximum dont 30 min d'écrit**

Cette épreuve se déroule sous la responsabilité du chef de centre d'examen, en centre de formation ou éventuellement sur site.

L'épreuve comporte deux parties : une partie pratique, notée sur 50 points et une partie écrite notée sur 30 points.

Partie pratique : à partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé au candidat :

- d'organiser son activité de tri ;
- d'effectuer les opérations de tri manuel ou mécanisé ;
- de respecter les procédures de sécurité ;
- de rendre compte des opérations effectuées.

Partie écrite : Elle a pour but de vérifier les connaissances du candidat relatives à tout ou partie des savoirs associés S1.1, S1.4 et S2.5 ainsi que son aptitude à les mobiliser dans une situation professionnelle. Elle comporte de 5 à 7 questions indépendantes.

La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un enseignant de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou de deux enseignants de la spécialité le cas échéant.

B - Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation :

- une situation d'évaluation pratique qui s'appuie sur les activités effectuées au cours de la PFMP. Elle consiste en une évaluation conduite par le tuteur en entreprise à partir d'un document fourni par l'établissement de formation.

Les modalités et le niveau d'exigence, sont identiques à ceux de l'épreuve ponctuelle.

En fin de période, un bilan est réalisé conjointement par le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel. Il donne lieu à une proposition de note sur 50 points.

- une situation d'évaluation écrite organisée en établissement de formation, dans le cadre des activités habituelles, selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle et avec le même niveau d'exigence. La proposition de note, sur 30 points, est établie par l'enseignant du domaine professionnel concerné.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

OBJECTIFS

L'épreuve de français et d'histoire – géographie - éducation civique permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

MODES D'ÉVALUATION

1. Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve de français et d'histoire – géographie - éducation civique* est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie- éducation civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

A - Première situation d'évaluation

• Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc., cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

• Deuxième partie (histoire-géographie - éducation civique)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudié dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2

est la géographie, et inversement. Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B - Deuxième situation d'évaluation

- Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

- Deuxième partie (histoire-géographie- éducation civique)

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie-éducation civique).

2. Évaluation par épreuve ponctuelle – 2 heures + 15 minutes

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie - éducation civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

- Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

- Deuxième partie (histoire – géographie - éducation civique)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG2 : Mathématiques – Sciences physiques et chimiques

Coefficient 2

MODES D'ÉVALUATION

Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

- La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres

disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

- Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

- Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.
- Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

- Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

- Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ **Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)**

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

→ **Remarques sur la correction et la notation**

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

EG3 : Éducation physique et sportive

Coefficient 1

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 2009-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Épreuve facultative de langue vivante

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET UNITÉS

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : OIR (opérateur des industries du recyclage) Défini par l'arrêté du 8 aout 2000 Dernière session 2016		Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage Créé par l'arrêté du 10 mars 2015 Première session 2017	
<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>	<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>
Unités professionnelles			
EP1 : Techniques de tri des matériaux	UP1 +	EP3 : Techniques de traitement/ valorisation des déchets	UP3
EP2 : Techniques de réception, de conditionnement, de stockage	UP2		
		EP1 : Techniques de nettoyage et de propreté urbaine	UP1
		EP2 : Techniques de collecte	UP2

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : GDPU Défini par l'arrêté du 06 juillet 2004 Dernière session 2016		Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage Créé par l'arrêté du 10 mars 2015 Première session 2017	
<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>	<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>
Unités professionnelles			
EP1 : Techniques de tri et orientation des déchets	UP1	EP3 : Techniques de traitement/ valorisation des déchets	UP3
EP2 : Techniques de collecte de déchets	UP2	EP2 : Techniques de collecte	UP2
EP3 : Techniques de nettoyage	UP3	EP1 : Techniques de nettoyage et de propreté urbaine	UP1